

15ème législature

Question N° : 3949	De Mme Valérie Rabault (Nouvelle Gauche - Tarn-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >Dédoubllement des classes de CP et de CE1 dans les zones REP et REP +	Analyse > Dédoubllement des classes de CP et de CE1 dans les zones REP et REP +.
Question publiée au JO le : 19/12/2017 Réponse publiée au JO le : 10/04/2018 page : 3038		

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les zones REP et REP +. Elle souhaiterait obtenir les données relatives à la mise en œuvre du dédoublement des classes de CP dans les zones REP + pour l'année scolaire 2017-2018. En particulier, elle souhaiterait connaître le nombre de classes de REP + qui avaient vocation à être dédoublées, le nombre de classes qui ont réellement été dédoublées, et par différence le nombre de classes qui n'ont pu être dédoublées et les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas été. Pour l'année scolaire 2018-2019, les classes de CP et de CE1 des zones REP et de CE1 des zones REP + devraient être à leur tour dédoublées. Elle souhaiterait qu'il lui précise le nombre de classes concernées, et si des difficultés liées au manque de locaux pour accueillir ces classes lui ont déjà été signalées par les communes concernées.

Texte de la réponse

Pour combattre la difficulté scolaire, il faut agir à la racine. Le choix a été fait de cibler les efforts sur l'éducation prioritaire où les besoins sont les plus importants en desserrant les effectifs de manière significative, avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 échelonné sur les rentrées scolaires 2017 à 2019, et un objectif de 12 élèves par classe. Au plan national, dès la rentrée 2017, le dispositif est opérationnel dans les classes de CP en REP+ avec près de 89 % des classes dédoublées, soit environ 3 700 classes avec un effectif maximum de 15 élèves. 58 % des classes comprennent un effectif de 12 élèves par classe maximum. Les services académiques ont travaillé en étroite concertation avec les communes pour trouver des solutions d'aménagement des locaux permettant le dédoublement. Par exception, lorsque les bâtiments scolaires ne permettaient pas l'enseignement en classe à effectifs réduits, des solutions de co-intervention avec la présence de deux enseignants dans une même classe ont été trouvées pour 10 % des classes. Seul 1 % des classes n'a pas pu être dédoublé, faute de locaux disponibles. Les 3 881 créations d'emplois en moyens d'enseignement prévues en LFI 2018 dans le premier degré vont permettre le dédoublement d'environ 3 250 classes de CP en REP et de commencer le dédoublement des CE1 en REP+ partout où cela est possible, dans un contexte de baisse démographique sensible (- 32 600 élèves attendus à la rentrée 2018). Le ministère de l'éducation nationale a procédé auprès des académies à un recensement des besoins exprimés par les communes de travaux et d'aménagement dans les locaux scolaires. Des moyens financiers spécifiques seront mobilisés au niveau interministériel pour accompagner les communes, qui pourront notamment adresser aux préfetures des demandes de financement via la DSIL et la DETR.

